

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE  
DU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE  
SESSION 2024**

**LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE**

- VU la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 rectifiée portant partie législative du code général de la fonction publique ;
- VU le décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;
- VU le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;
- VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;
- VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires;
- VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU la liste des membres du jury de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établis par le Président du Centre de Gestion de la Moselle ;
- VU l'arrêté du 04 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;
- VU le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C ;
- VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- VU le décret n°2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe ;
- VU l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe ;
- VU le décret n°81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;
- VU le Code du Sport, Titre II, Chapitre 1, disposant en son article L.221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;
- VU le décret n°2002-872 du 3 mai 2002 relatif au troisième concours de recrutement pour certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- VU l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres

- sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;
- VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
  - VU la convention signée avec les Centres de Gestion de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges ;
  - VU la convention signée avec le Conseil Départemental de la Moselle ;
  - VU le recensement des postes vacants dans les collectivités territoriales ;
  - VU l'arrêté modifié du 31 août 2023 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>e</sup> classe ;
  - VU l'arrêté du 21 décembre 2023 nommant les membres du jury des concours d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>e</sup> classe ;
  - VU l'arrêté du 8 mars 2024 nommant les correcteurs des concours d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>e</sup> classe ;
  - VU l'arrêté du 6 mars 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>e</sup> classe ;
  - VU l'arrêté du 27 mai 2024 nommant les examinateurs des épreuves facultatives des concours d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>e</sup> classe ;
  - VU l'arrêté du 13 juin 2024 nommant les examinateurs des épreuves orales d'admission des concours d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>e</sup> classe ;
  - VU l'arrêté du 13 juin 2024 nommant les examinateurs des épreuves de bureautique des concours d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>e</sup> classe ;
  - VU le procès-verbal du jury d'admission réuni le 27 juin 2024

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude du Concours d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2024, figurant en annexe ci-jointe, prendra effet le 15 juillet 2024.

**Article 2** : Le Directeur des Services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait à MONTIGNY-LES-METZ, le 9 juillet 2024  
Le Président du Centre de Gestion de la Moselle



Vincent MATELIC  
Maire de ROSSELANGE

**ANNEXE**

**LISTE D'APTITUDE**

**Du Concours d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe**

**SESSION 2024**

NOM DU CANDIDAT	CONCOURS
ABEL Sarah née WIENER	TROISIEME CONCOURS
ABEL Valentin Gilles	EXTERNE
AMBONATI Isabelle	INTERNE
ARROUEY Laure née KAUFFMANN	INTERNE
ASLI Nassima née EL IDRISSE	TROISIEME CONCOURS
BAILLET Marie	EXTERNE
BENJAMIN Stéphanie née DE CIAN	INTERNE
BERAUD Edeline	EXTERNE
BERTIN Matthieu	TROISIEME CONCOURS
BIROLINI Laetitia née BISSON	INTERNE
BOIRAT Latifa née ABDEDDAIM	TROISIEME CONCOURS
BOURDILLEAU Sylvie née NOYER	EXTERNE
BRUMBT Anaïs	EXTERNE
BUCHHEIT Anne-Sophie	EXTERNE
CALLAUD Stephanie	EXTERNE
CAMPET Thomas	INTERNE
CARIDDI Stéphane	EXTERNE
CHAMINADAS Valentin	EXTERNE
CHOLTON Coralie	TROISIEME CONCOURS
COLLOT Léonie	INTERNE
COUTELLOT Audrey née NICOLAUS	EXTERNE
CREMEL Romain	EXTERNE
DANIEL Rébecca	INTERNE

NOM DU CANDIDAT	CONCOURS
DART Aurore née MAIOLO	INTERNE
DI BARTOLOMEO Caroline	EXTERNE
DI ROSSO Claire	INTERNE
EISELE Jennifer	TROISIEME CONCOURS
FABBRO Tristana née LELEUX	EXTERNE
FATTORE Justine née LUCAS	INTERNE
GACIOUI Nadine née LAMA	EXTERNE
GANDNER Philippe	INTERNE
GEORGELIN Cécile	INTERNE
GIELNIAK Aurelia	INTERNE
GIUSTINO Chloé	INTERNE
GOSSER Jeremy	INTERNE
GRAZINA Julie	INTERNE
HALM Frédéric	EXTERNE
HAMZAOU Malika née DERKAOU	TROISIEME CONCOURS
HEIDINGER Aylwyne née LE LANN	EXTERNE
HENQUEL Benjamin	INTERNE
HENRION-LEMALE Andréa	EXTERNE
JOUDELAT Celine	INTERNE
KAMAL Rochdi	INTERNE
KOCH Sophie née BÉJOT	EXTERNE
LEIDINGER Blandine née CHARTIER	INTERNE
LISI Virginie	INTERNE

NOM DU CANDIDAT	CONCOURS
LURASCHI Thibaut	EXTERNE
MAHDJOUR Myriam née BOUROUIS	EXTERNE
MARCEAUX Claire	EXTERNE
MARTINET Clémence	INTERNE
MESIC Mélody	INTERNE
MEYER Alyssa	EXTERNE
MOZZI FLEURANT Charlotte née FLEURANT	EXTERNE
MULLER Cathy née KLEIN	TROISIEME CONCOURS
PARISOT Elodie	INTERNE
PATCHÉ Anthony	TROISIEME CONCOURS
PERROT Amandine	EXTERNE
PETER Christine née DAVID	EXTERNE
PETIT Cecilia née TRIENTZ	INTERNE
RETOURNARD Déborah	EXTERNE
REY Solène	EXTERNE
RICAUD Camille	INTERNE

NOM DU CANDIDAT	CONCOURS
SARRAZIN Nathanaëlle	INTERNE
SAUVAGE Sarah née LOTH	EXTERNE
SCHAFF Valentine	EXTERNE
SCHVIND Laurence née ANTONIOLI	INTERNE
SOITOUX Stéphane	EXTERNE
SORO Pauline née OCTAVE	INTERNE
STOLZ Laura	INTERNE
TARBY Gaëtan	EXTERNE
THEVENON Yannick	EXTERNE
THOMAS Estelle	EXTERNE
TRIBOUL Laura	INTERNE
TUKKER Emilie née HARROUE	INTERNE
VAUTHIER Aurelie	EXTERNE
WISNIEWSKI Ummu née TASPINAR	EXTERNE
WOJTAL Lauréane	EXTERNE
ZEHLES Jerome	INTERNE

**Nombre de candidats : 78**